

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 décembre 2017

Sous la présidence de Mme le Maire, étaient présents :
Mmes BOURDALE-DUFAU Sylvie, MAUBOULES Mailys, Mrs. BERGEREAU Aurélien,
FOURCADE Patrick, GROS Jean-Philippe, LASCOUMETTES Jean- Robert,
LASSUS-LIRET Gilbert, MASCARAS Daniel, PASCAU Philippe.

Absents excusés:

PALETOU Françoise, URDOUS Sébastien.

Procurations :

PALETOU Françoise donne pouvoir à HAU Corinne.

Secrétaire de séance : MASCARAS Daniel

ORDRE DU JOUR :

- **1**-Approbation du PV de la dernière réunion du 14 novembre 2017
- **2**-SDEPA : éclairage public lié au renforcement des réseaux route du Pont Long D233 sur le poste P2 LAHOURCADE
- **3**- SDEPA : Remplacement des ballons fluorescents
- **4**-Modification du temps de travail secrétaire de mairie
- **5**- Rythmes scolaires
- **6**-Recrutement des agents recenseurs.
- **7**- Désignation de délégués au SIEATC
- **8**- Subvention exceptionnelle au centre de loisir sans hébergement « Le Petit Prince »
- **9**-Questions diverses

Séance ouverte à 20 heures 30

1-Approbation du PV du 14 Novembre 2017

Mme BOURDALE-DUFAU Sylvie fait une remarque. Les horaires d'ouverture du City Stade sont identiques à l'utilisation du fronton. Lors de l'ouverture au public, nous avons décidé d'ajuster les mêmes horaires d'ouverture du City Stade comme ceux du fronton.

Le compte - rendu du Conseil Municipal du 14 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2-SDEPA : éclairage public lié au renforcement des réseaux route du Pont Long D233 sur le poste P2 LAHOURCADE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a demandé au SDEPA (SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques), de procéder à l'étude des travaux de : **Eclairage public lié au renforcement des réseaux route du pont long D233 P2 LAHOURCADE.**

Madame la Présidente du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise SPIE CityNetworks.

Madame le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « Eclairage public neuf (SDEPA) 2017 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal décide de ne pas procéder aux travaux pour l'année 2018, ci-dessus désignés donc n'approuve pas :
le montant des travaux et des dépenses à réaliser pour, se décomposant comme suit :

- Montant des travaux TTC	9 327,58 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	932,76 €
- Frais de gestion du SDEPA	388,65 €
TOTAL	10 648,99 €

ainsi que le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- Participation Syndicat	2 565,08 €
F.C.T.V.A	1 683,11 €
- Participation commune aux travaux (sur fonds libres)	6 012,15 €
- Participation commune aux frais de gestion (sur fonds libres)	388,65 €
TOTAL	10 648,99 €

Voix Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

3-SDEPA : Remplacement des ballons fluorescents

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **Remplacement de 1 BF route de Cescau**

Madame la Présidente du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise SPIE .

Madame le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « Remplacement Ballons Fluorescents (SDEPA) 2016 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal décide de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux et approuve le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- Luminaire sur console (montant TTC)	571,64 €
- Luminaire sur candélabre (montant TTC)	0.00 €
- Assistance MOA, MOE imprévus	57,17 €
- Frais de gestion du SDEPA	<u>26,20 €</u>
TOTAL	655,01 €

ainsi que le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- Participation Syndicat	250,00 €
-F.C.T.V.A	103,15 €
- Participation commune aux travaux à financer sur fonds libres	275,66 €
- Participation commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	<u>26,20 €</u>
TOTAL	655,01 €

Voix Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

4- Modification du temps de travail secrétaire de mairie

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi de secrétaire de mairie permanent à temps non complet (16 heures hebdomadaires) afin de pallier au départ du deuxième agent administratif en poste à hauteur de 21 heures hebdomadaires.

L'agent concerné par l'augmentation du temps de travail assurera ses tâches habituelles ainsi que celles qu'exerçaient le deuxième agent.

Le Conseil Municipal décide la suppression, à compter du 15 décembre 2017 d'un emploi permanent à temps non complet (16 heures hebdomadaires) de secrétaire de mairie et la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) de secrétaire de mairie

Voix Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

5- Rythmes scolaires

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'annonce de la parution du décret du 27 juin 2017 du ministre de l'éducation nationale relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques. Les Communes ont la possibilité d'aménager ou de quitter le cadre de la réforme de Vincent PEILLON pour revenir à la semaine de 4 jours et ses 6 heures de classe quotidienne.

Le Conseil Municipal opte pour le retour, dès la rentrée de 2018, à la semaine de 4 jours avec 6 heures de classe quotidienne et prend acte que la décision finale reste dévolue au DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale)

Voix Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

6- Recrutement des agents recenseurs

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi n°2002-276 relative à la démocratie de proximité confie aux communes l'organisation des opérations de recensement de la population.

Pour assurer cette mission il propose la création de deux emplois occasionnels à temps non complet d'agent recenseur conformément aux dispositions de l'article 3-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale.

La durée de travail hebdomadaire sera fixée à 24 heures en moyenne. L'emploi pourrait être doté de la rémunération correspondant à la valeur de l'indice brut 347 de la fonction publique.

Le Conseil Municipal décide la création du 18 janvier au 17 février 2018, de deux emplois non permanent à temps non complet d'agent recenseur de 24 heures hebdomadaires.

Voix Pour : 12 Contre : Abstention

7- Désignation de délégués au SIEATC

Suite à la modification des statuts du syndicat d'eau et d'assainissement des trois cantons, Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation de délégués titulaires et suppléants.

Il est proposé de nommer pour l'assainissement :

- Philippe PASCAU (titulaire)
- Corinne HAU (titulaire)
- Gilbert LASSUS-LIRET (suppléant)

Il est proposé de nommer pour l'eau :

- Philippe PASCAU (titulaire)
- Corinne HAU (titulaire)
- Gilbert LASSUS-LIRET (suppléant)

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, après vote à main levée,

Pour l'assainissement :

- Philippe PASCAU (titulaire)
- Corinne HAU (titulaire)
- Gilbert LASSUS-LIRET (suppléant)

Pour l'eau :

- Philippe PASCAU (titulaire)
- Corinne HAU (titulaire)
- Gilbert LASSUS-LIRET (suppléant)

Voix Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

8- Subvention exceptionnelle au centre de loisir sans hébergement « Le Petit Prince »

Madame le Maire explique aux membres du conseil qu'avant la dissolution de la communauté de communes du Miey de Béarn une subvention avait été allouée au centre de loisir « Le Petit Prince ». Cette subvention n'a jamais été versée après la dissolution de la communauté de communes.

Par ailleurs, le centre de loisirs, a été victime il y a quelques mois d'un incendie et se retrouve en difficultés. Le centre de loisirs a donc fait la demande aux 14 communes qui composaient l'ex communauté de communes du Miey de Béarn d'une subvention dont le montant est calculé au prorata de la population.

Le conseil municipal décide d'octroyer la subvention de 1 196 € au centre de loisirs « Le petit prince ». Cette somme sera imputée à l'article 6574 du budget communal.

Voix Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

9- Questions diverses

VIVAL :

Maitre Legrand en charge de la liquidation n'a toujours pas de repreneur déclaré. Le conseil municipal prend acte et Madame le Maire contactera le liquidateur pour que nous puissions récupérer au plus vite le local communal.

Entretien annuel des employés communaux

Patrick FOURCADE recevra l'ensemble du personnel communal afin de connaître leur desirata.

En l'absence d'autres questions, séance levée à 22h15.

Prochaine réunion du Conseil, le vendredi 19 janvier à 18h00.